

CONTRAT 1088
N/REF : 8/06/2025 0H10 C:001526 I:00915
V/REF : Contrat N°001088 du 10/01/2023

BELLA VITA
La Casa
29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES

IMMEUBLE : 29 LECLERC
29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES

Rennes, le

26 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 29 - MR JUHERE 07 86 65 49 99
MOTIF : REDEVANCE BIMENSUELLE
Donneur d'ordre : M. V. JUHERE

INTERVENTION DU 13/05/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE 1M3
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
6 FOIS PAR AN

INTERVENTION DU 13/05/2025
CURAGE RESEAU EAUX USEES AVEC DIFFERENTS REGARDS DANS LA CAVE
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
3 FOIS PAR AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION :
la redevance sera facturée 6 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2025

Prix de base du contrat : 1050,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2022 Valeur : 132,3
Mois de l'indice de révision : 01/2025 Valeur : 143,2

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 6	Entretien de bac(s) a graisse	6/AN	930,93	155,15
1/ 3	Entretien des réseaux EU	3/AN	192,61	64,20

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	M3 de déchets traités		62,06	62,06

TOTAL H.T. 281,41

T.V.A. a 20,00% 56,28

TOTAL T.T.C.En EURO 337,69

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.